

Présentation de la préparation au CAFFA

L'académie de Créteil propose deux parcours successifs d'accompagnement à la préparation des épreuves du CAFFA Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique, mis en œuvre par l'INSPE :

- le premier parcours accompagne les candidats pendant l'année d'admissibilité (de septembre à janvier) puis les admissibles en vue de leur préparation aux épreuves d'admission (fin juin-début juillet)
- le second parcours prépare les candidats ayant décidé de passer les 2 épreuves d'admission, l'année du passage des épreuves. (72 h de septembre à mai)

Présentation de l'organisation du CAFFA

Parallèlement à l'inscription aux parcours de formation, les candidats doivent s'inscrire aux épreuves du CAFFA de l'académie de Créteil **sur le site du SIEC**. La période d'inscription aux épreuves d'admissibilité ou d'admission a lieu en général entre la fin septembre et les 10 premiers jours d'octobre. L'inscription à l'admission est réservée aux admissibles. Le candidat admissible dispose d'un délai de quatre ans après la fin de la session d'admissibilité pour se présenter, jusqu'à deux fois, aux seules épreuves d'admission de l'examen.

Les éléments d'information seront disponibles sur le site du SIEC

<https://siec.education.fr/accueil-3.html>

Conditions d'inscription :

L'examen du CAFFA est ouvert aux professeurs ou personnels d'éducation titulaires et aux contractuels en CDI, justifiant au 31 décembre de l'année de l'examen d'au moins 5 années de services accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation dans un établissement du second degré.

Structure de l'examen :

Le CAFFA se déroule sur deux années et comprend :

- une épreuve d'admissibilité, consistant en un entretien avec un jury s'appuyant sur un dossier fourni par le candidat (rapport d'activité et rapports d'évaluation)
- deux épreuves d'admission :
 - une épreuve de pratique professionnelle, soit une analyse de séance d'enseignement dans le cadre du tutorat, soit une animation d'une action de formation professionnelle pédagogique ou éducative
 - un mémoire professionnel et sa soutenance, travail personnel de réflexion, de 20 à 30 pages, portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation

Textes de référence :

<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo30/MENE1414096C.htm>